

Conseil municipal d'Octeville-sur-mer
Séance du 16 décembre 2019
Dossier n° 5 A

Présentation brève et synthétique
du budget primitif 2020

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2020 est soumis au vote du conseil municipal d'Octeville-sur-mer lors de sa séance du 16 décembre 2019.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté en séance du conseil municipal le 25 novembre 2019.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès des acteurs et partenaires locaux de la commune, chaque fois que possible.

Budget primitif 2019 : évolution des recettes de fonctionnement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Impôts et taxes	3 745 000	3 853 000	3 927 000	3 983 000	4 049 883	3 755 822	3 967 499
Produits des services	422 780	412 850	413 800	429 800	459 570	457 430	490 485
Dotations	1 366 000	1 216 000	1 050 000	913 000	916 956	869 050	872 700
total recettes de fonctionnement	6 029 000	6 153 000	6 190 000	6 105 692	6 203 868	5 880 590	5 429 664

Les projections communales évoluent à la hausse en ce qui concerne les impôts et taxes.

De même, les produits des services sont envisagés à la hausse, du fait d'une anticipation de l'augmentation du nombre de rationnaires au sein des services de la cantine scolaire.

Evolution des dépenses de fonctionnement

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
charges caractère général	1 697 000	1 726 000	1 583 000	1 620 000	1 475 110	1 453 431	1 305 180	1 271 060
charges personnel	2 652 000	2 650 000	2 822 000	2 811 000	2 710 000	2 710 000	2 840 000	2 710 000
autres charges de gestion courante	559 000	550 000	562 000	648 000	760 974	763 894	690 680	615 865
charges financières	330 000	340 000	330 000	300 000	300 000	288 000	275 000	275 000
(1) amortissements	335 000	335 000	510 000	625 000	663 000	682 000	495 000	408 539
(2) prévision d'excédent	210 000	350 000	235 000	75 000	57 638	157 483	126 000	0.00
(3) = (1+2) total autofinancement	545 000	685 000	745 000	700 000	720 638	839 483	621 000	0.00
total dépenses de fonctionnement	5 739 000	6 029 000	6 153 000	6 190 000	6 105 692	6 203 858	5 880 591	5 429 664

Le challenge reste ambitieux sur les charges à caractère général et les charges de personnel, qui baissent respectivement de 2.61 % et 4.58%.

Dans cette logique, et globalement, les dépenses réelles de fonctionnement provisionnées au BP 2020 diminuent de près de 7.7 % par rapport à 2019.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Evolution des recettes d'investissement

	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
subventions		141 000	132 000	537 000	668 980	712 617	395 732	354 131.60
emprunts	750 000			500 000				2 000 000
Dotations : taxe aménagement - FCTVA		267 000	240 000	425 000	505 000	266 500	240 000	371 000
Excédent fonctionnement N-1		900 000	310 000	256 000	0	160 435	296 888	0.00
cessions immobilisations		104 000	4 000	286 000	342 000	46 000	327 000	80 000
amortissements	248 000	335 000	510 000	625 000	663 000	682 000	495 000	493 050
prévision excédent section fonctionnement	210 000	350 000	184 000	75 000	0	157 483	125 531	0.00
résultat reporté		3 959 000	3 203 000	1 280 000	2 969 000	2 932 480	2 272 133	0.00
recettes hors report et hors emprunt		2 192 000	1 574 000	2 222 000	2 208 917	2 032 261	1 838 877	1 298 181.60
Total recettes investissement		6 151 000	4 777 000	4 043 000	5 178 315	4 964 741	4 670 684	3 298 181.60

En 2020, la commune dispose d'un solde de dotations d'investissement en forte progression (+ 54.5%), consécutif à la perception par la commune des recettes de FCTVA (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) liées aux travaux de la cuisine centrale.

D'autre part, les recettes d'investissement provenant des subventions sollicitées sont envisagées à la baisse, mais demeurent d'un niveau très correct.

En dernier lieu, la commune entend souscrire à un emprunt de 2 M € au titre de la réalisation d'un espace culturel communal. Ce projet sera financé par autorisation de programme et crédit de paiements (AP/CP) sur une durée de trois ans et restera financé par le recours à un emprunt, mais également par l'autofinancement communal ainsi que par la recherche de subventions auprès des acteurs et partenaires locaux.

Evolution des dépenses d'investissement

	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Immobilisations corporelles	1 728 000	849 000	1 668 000	2 311 804	1 687 195	2 022 174	1 281 950
Opérations	3 486 000	1 253 000	1 640 000	2 215 861	2 844 220	1 692 390	500 000
Remboursement capital emprunts	370 000	361 000	351 000	403 800	431 230	375 000	401 500
dépenses imprévues	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
total dépenses investissement	6 056 000	4 777 000	4 043 000	5 178 315	4 964 741	4 152 284	2 631 800

Le niveau des dépenses réelles d'investissement sera important en 2020 mais restera en baisse par rapport aux exercices budgétaires précédents. Ceci s'explique par la mise en place du mécanisme de l'APCP référencé plus haut, qui lissera la dépense à engager au titre de la réalisation de l'espace culturel en trois ans, et ainsi n'impactera pas outre mesure les dépenses d'investissement dès 2020.

Le ratio de désendettement passera à 6.5 ans du fait de la souscription de cet emprunt, pour atteindre à nouveau un seuil inférieur à 6 ans dès 2021.

Maire

Jean-Louis ROUSSELIN